

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 Mars 2011

Question n° 12

OBJET : Bâtiments et équipements communaux - Travaux d'aménagement d'un nouvel espace "Accueil jeunes" au sein de l'Esc@le - Demande d'une subvention d'investissement au Département des Hauts-de-Seine.

Service instructeur : Direction des services techniques

Rapporteur au Conseil : Monsieur FORTIN

Avis des commissions

- | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. | <input checked="" type="checkbox"/> Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable | <input checked="" type="checkbox"/> Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

L'Esc@le est une structure municipale ouverte en 2001 s'adressant en priorité aux jeunes sévriers âgés de 15 à 25 ans. Elle a pour mission de mettre à disposition des jeunes, informations, conseils et moyens techniques dans le but de réaliser leurs projets professionnels, associatifs, scolaires ou de loisirs.

L'Esc@le appartient au réseau des « Point Cyb », possédant un parc informatique, support d'information très utilisé par les jeunes. Elle possède aussi le label « Envie d'agir », qui a une forte implication dans l'aide aux projets de jeunes. En plus de l'accueil au quotidien, l'Esc@le met en place un certain nombre de services et d'actions répondant aux besoins des jeunes.

Depuis juillet 2008, c'est le lieu centralisateur des activités de loisirs destinées aux jeunes de 12 à 17 ans et organisées pendant les vacances scolaires. Il s'agit d'un accueil de loisirs sans hébergement agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale.

En 2009, un diagnostic sur le temps libre des jeunes sévriers a été réalisé afin de connaître leurs attentes par rapport à la ville, leurs pratiques de loisirs. Ce diagnostic et les réflexions d'un groupe de travail ont permis de dégager un certain nombre d'attentes, notamment celle de la création d'un espace supplémentaire au sein de l'Esc@le permettant d'accueillir les jeunes de façon informelle dénommé «Accueil jeunes».

La création de cet «Accueil jeunes» en 2011 correspondra à la date anniversaire de l'ouverture de l'Esc@le. Elle lui insufflera un nouvel élan auprès de son jeune public.

Les travaux qui vont consister en la création d'un espace semi ouvert de 30 m² environ ainsi que la modification des salles contigues impactées par les travaux (bureau d'information jeunesse, salle d'expression) permettront une fois réalisés, l'accueil d'un effectif supplémentaire de 19 jeunes par rapport à la capacité autorisée actuelle de l'établissement.

Le montant des travaux est estimé à 60 000 € H.T, le montant de la subvention attendu du Département est estimé à 13 800 € HT, détaillé dans le tableau joint en annexe. Le montant des travaux restant à la charge de la Ville s'élèverait donc à 46 200 € H.T.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil général des Hauts de Seine, la subvention correspondante pour le financement des travaux d'aménagement d'un nouvel « Accueil jeunes » au sein de l'Esc@le. »

Enquête Esc@le sur les Temps Libres des jeunes de 12/17 ans : constats et propositions

Ce diagnostic établi à partir de l'enquête réalisé sur 130 personnes (60 jeunes, 40 acteurs et 30 parents) a fait ressortir 5 besoins récurrents non satisfaits pour lesquels un certain nombre de mesures pourraient être mises en place.

1. Des actions spécifiques pour les 15-18 ans

Les 15-18 ans ne sont plus attirés par des activités trop structurées, les formes d'accueil traditionnelles (comme les Accueils de Loisirs sans Hébergement -ALSH-) ne leur conviennent plus ; il faut donc trouver une solution intermédiaire, une forme d'accueil plus adaptée à cette tranche d'âge qui est centrée vers la nécessité de se retrouver « entre pairs » et d'être accompagnés vers l'autonomie.

Dans l'étude réalisée, il est ressorti que les 15-18 ans sont ceux chez qui on observe le plus de référence à l'utilisation d'un espace, d'un lieu dédié pour discuter, se rencontrer, organiser des sorties, des projets ensembles.

Propositions : **Mettre en place un « espace jeunes »**
Mettre en place des séjours, activités, sorties qui s'adressent spécifiquement à cette tranche d'âge

Les jeunes et les professionnels rencontrés apprécient l'esc@le mais apprécieraient aussi un espace convivial ouvert qui permettrait aux jeunes de 15 à 18 ans de se retrouver, discuter, de monter des projets collectifs avec l'équipe, faire des activités et des sorties et de partir en séjour avec les jeunes de leur âge.

En effet, même si l'esc@l'anim propose des activités pour les 12-17 ans, ce sont majoritairement les 12-14 ans qui y participent car il s'agit d'un programme déjà établi.

La mise en place d'un accueil jeune spécifique se révèle donc souhaitable pour les jeunes de 15 à 18 ans. Ce type d'accueil « informel » permettrait aux jeunes de trouver un adulte à leur écoute pour tous leurs projets de loisirs. Ce responsable pourrait ainsi s'adapter à leurs attentes et être réactif en leur donnant les moyens de concrétiser leurs actions (une réactivité nécessaire quand on sait que les jeunes ont des modes d'expression qui évoluent en permanence).

Pour une appropriation de cet espace, les jeunes pourraient être associés à son aménagement. L'équipe (qui doit être composée d'un responsable qualifié et d'un animateur vacataire au minimum pour les temps d'activités) doit pouvoir cerner les attentes des jeunes, les écouter pour

construire un programme adapté : construire l'offre avec les jeunes, c'est leur donner une place au sein de la ville, les éduquer à la citoyenneté.

Toutes les personnes questionnées et notamment les acteurs verraiennt plutôt cet accueil en centre ville : ils soulignent le travail de l'esc@le et verraiennt un agrandissement de cette structure déjà bien repérée par les jeunes (pour l'inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports il ne fait aucun doute qu'il faut partir de ce « lieu de vie de la jeunesse sévrière »).

2. Les activités de loisirs culturels les mercredis et en période de vacances scolaires.

Les attentes des jeunes et des parents questionnés dans l'enquête concernent :

- Les mercredis de la période scolaire. Les jeunes qui ne pratiquent pas de sport et qui ne sont dans aucune association aimeraient participer à d'autres activités de loisirs mises en place par la ville.
- Une demande recensée par les jeunes et les parents concerne les séjours de vacances. Ils souhaiteraient que la ville mette en place des séjours accessibles d'une semaine pendant l'été et si possible un séjour ski en février, avec participation financière.

Proposition : Augmenter l'offre d'accueil les mercredis de la période scolaire et proposer des séjours

Les activités les mercredis après-midi de la période scolaire compléteraient l'offre sportive et associative en proposant notamment des activités culturelles, d'expression, de découverte...

L'organisation d'un séjour d'été (type mini séjour esc@l'anim) semble importante dans un premier temps. Cette offre pourrait être complétée, à terme, par un second séjour en hiver.

3. Une accessibilité financière peu visible

Un des freins cité par certains jeunes et leurs parents pour la pratique d'une activité est le coût. En effet, le coût élevé de certaines activités bloque les familles à revenus modestes.

Mais il faut noter que les possibilités d'aides financières sont souvent méconnues par les familles. Il en ressort un manque de lisibilité des pratiques tarifaires, qu'elles soient associatives ou municipales.

Proposition : Favoriser l'accessibilité financière aux activités avec une meilleure communication

- Continuer à inciter les différents équipements, organismes, associations et clubs de la ville à proposer des tarifs accessibles aux familles à revenu modeste

- Informer les jeunes et leurs familles sur les aides existantes selon les activités pratiquées (aides de la CAF, du Conseil Général...) avec une brochure spécialisée sur les aides financières

4. Favoriser la communication envers les jeunes sur l'ensemble des activités de loisirs existantes sur la ville

Plusieurs mesures pourraient être mises en place :

- Des outils de communication plus performants et plus adaptés pourraient être réalisés, tels un guide recensant l'ensemble des activités de la ville **pour chaque tranche d'âge** (12/15 ans et 15/17 ans) et un blog jeunes (réalisé par eux, par exemple).
- Des rencontres régulières entre professionnels de la jeunesse et partenaires pour échanger sur leurs actions respectives, chaque professionnel pourrait ainsi être en mesure d'informer les jeunes sur ce qui est mis en place plus largement sur la ville.
- Des permanences dans le quartier Danton pour informer les jeunes et leurs familles des activités proposées sur Sèvres. Par exemple, la directrice de l'esc@l'anim pourrait se déplacer un mercredi après-midi avant chaque vacances pour informer les jeunes présents sur le terrain de football du programme d'activités; elle pourrait être accompagnée par un éducateur d'Action Jeunes pour faire le relais auprès des familles (certaines d'entre elles ayant parfois des difficultés à remplir seules les documents administratifs...).

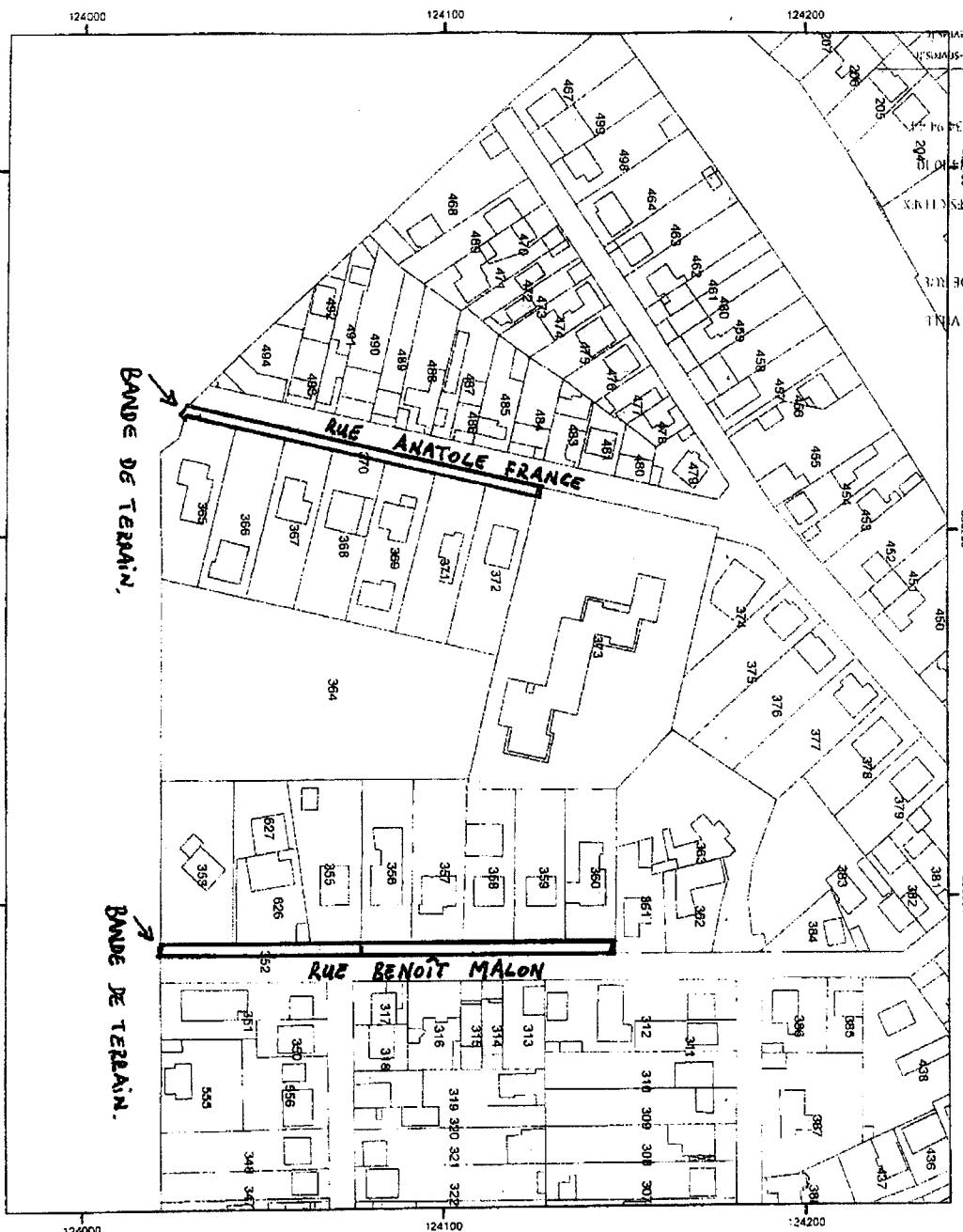
5. Propositions répondant à une grande partie des besoins non satisfaits : le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période de 2011 à 2014.

L'optimisation de l'offre d'accueil des jeunes sur la ville nécessite des moyens supplémentaires ou un redéploiement des moyens disponibles. Or, la ville de Sèvres aura à nouveau la possibilité de signer avec la CAF une convention d'objectifs et pourra être subventionnée pour toutes les nouvelles actions mises en place à destination des 0-18 ans dès 2011 et ce jusqu'à 2014.

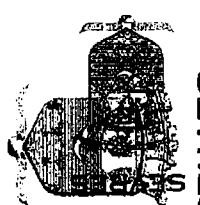
La ville peut profiter de cette opportunité pour enclencher les actions qui lui semblent nécessaires.

Plan Parcellaire

HOTEL DE VILLE
SA, GUADELOUPE
971 51 77 11
TEL: 05 90 00 00 00
MAX 10 45 00 00
20
www.guadeloupe-sainte-lucia.com



IN13S-113-S10XH



Echelle : 1:1 494

Légende

Réseau hydrographique

Parcelles

卷之三

Bâtimen^{ts}

Reproduction interdite